

La Région bruxelloise

► Bruxelles fête son 27^e anniversaire dans un contexte morose.
► Longtemps laissée pour compte, est-elle en ordre de marche pour affronter les défis qui la blessent ?

On prête à l'iris jaune des vertus médicinales. Parmi lesquelles celle d'apaiser les poussées dentaires des nouveau-nés. La Région bruxelloise en a fait son symbole (lire ci-contre). La « Fête de l'Iris » célèbre chaque année sa création. Les festivités de son 27^e anniversaire qui auront lieu ce week-end des 7 et 8 mai se dérouleront inévitablement dans une atmosphère particulière, au vu des événements qui ont affecté Bruxelles ces derniers mois. Mais elles seront aussi l'occasion de retrouver le sourire, pour une capitale cosmopolite, longtemps mal aimée par les Flamands et les Wallons, et désormais vilipendée à l'international.

Car la benjamine des entités fédérées belges a connu une gestation compliquée. Voire chaotique. Elle aurait pu ne jamais voir le jour. « *Ce fut un long chemin de croix* », pour reprendre l'expression de l'un de ses fondateurs, un certain Philippe Moureaux (PS), dans une interview croisée avec Jean-Luc Dehaene qu'il avait accordée au *Soir*, à l'occasion des 20 ans de la Région. Il a fallu du temps pour s'accorder sur son sort. Flamande par son histoire, elle est devenue majoritairement francophone au cours des deux derniers siècles. Dans la Belgique unitaire, la question ne se posait pas : la capitale était gérée par l'Etat central. Mais dès lors qu'il fut question de fédéraliser l'Etat, elle devint épineuse.

Car les deux grandes communautés linguistiques ont toujours eu une conception

différente de l'avenir de cette agglomération de 19 communes, dont les limites ont été tracées lors de la fixation de la frontière linguistique, en 1963. Les Flamands, qui revendiquent une autonomie culturelle accrue, veulent un fédéralisme basé sur les communautés. Dans cette optique, Bruxelles n'obtient pas de statut à part entière. Les francophones, eux, notamment les Wallons, aspirent à davantage d'autonomie économique. Ils penchent donc davantage pour un fédéralisme basé sur des territoires : les Régions. Ce scénario implique la reconnaissance d'une Région bruxelloise.

Les réformes de l'Etat de 1970 et 1980 traceront une architecture institutionnelle fédérale fruit d'un compromis bien belge : les deux formes institutionnelles sont reconnues. Mais Bruxelles reste sur le carreau. Elle devra attendre 1989 et un nouveau compromis pour se voir doter d'institutions propres. « *On devait faire l'amalgame entre la thèse "c'est à deux" et la thèse "c'est à trois"* », résumera Jean-Luc Dehaene. Bruxelles, miroir de l'évolution du fédéralisme belge, hérite donc d'institutions mélangeant fait communautaire et fait régional. Et des limitations à son autonomie sont instaurées : l'organisation du bilinguisme et de son système électoral ressortit toujours au fédéral. Ses limites financières freinent également la prise en main de son destin. Son assiette fiscale reste trop étroite pour supporter l'ensemble de ses missions. Capitale du pays, mais aussi de l'Europe, territoire en plein boom démographique, faisant face à une paupérisation croissante voire à une ghettoïsation aux conséquences funestes... Alors, dans ces conditions, question : Bruxelles, 27 ans, et toutes ses dents ? Pour Jean-Benoît Pilet, politologue à l'ULB, malgré ces limitations, « *la Région bruxelloise est aujourd'hui bien plus forte et reconnue. Elle a trouvé sa place dans le système institutionnel belge* ». ■

CORENTIN DI PRIMA

Pourquoi l'iris ?

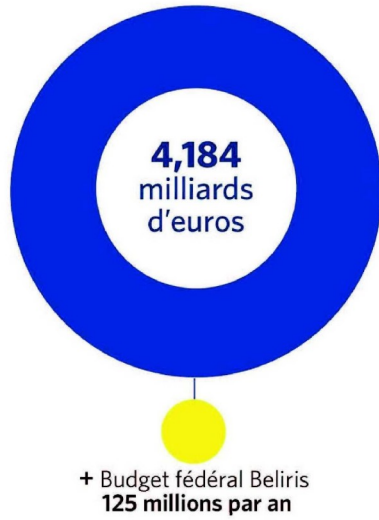
La Flandre a son lion, la Wallonie a son coq et Bruxelles a l'iris. C'est l'emblème officiel de la Région-Capitale depuis 1991. Il orne le drapeau de la Région bruxelloise. Pourquoi ce choix ? La fleur ornait le sceptre des descendants de Charlemagne. Parmi eux, Charles de Basse-Lotharingie, à qui certains historiens attribuent la fondation de « Bruocsella ». Plus concrètement, Bruxelles était à l'origine un marais. L'iris jaune y était florissant, car il ne pousse que dans quelques centimètres d'eau. La légende raconte d'ailleurs que les ducs de Brabant remportèrent plusieurs batailles grâce à cette particularité qui permit d'éviter à leurs chevaux de tomber dans des eaux trop profondes. L'iris des marais se fait évidemment plus rare aujourd'hui. Mais il orne de nombreuses maisons bruxelloises datant de la période Art nouveau.

C.D.P

Les institutions bruxelloises en un coup d'œil

La Région bruxelloise est la dernière-née des entités fédérales belges. Les Bruxellois ont dû attendre 1989 pour obtenir les clés de la gestion de leur territoire. Francophones et flamands se partagent le pouvoir au sein d'institutions complexes, mêlant compétences régionales et communautaires.

Budget 2016



Top 5 des dépenses

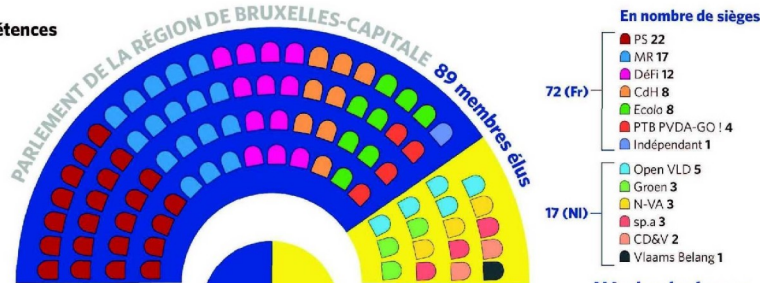


s belges. Les Bruxellois ont dû attendre 1989 pour obtenir les clés partageant le pouvoir au sein d'institutions complexes, mêlant compétences

Composition des institutions régionales

Comme les Régions wallonne et flamande, la Région bruxelloise exerce des compétences liées à son territoire. Mais elle gère également des matières communautaires, comme la Culture, l'Éducation, le Sport et l'Aide aux personnes, via trois Commissions communautaires.

A Bruxelles, institution régionale et Commissions communautaires sont donc imbriquées au niveau politique dans le sens où, ce sont les mêmes ministres et parlementaires qui s'y retrouvent, comme l'illustre le schéma ci-dessous.



Neutre linguistiquement Francophones

Rudi Vervoort PS
ministre-président

- Pouvoirs locaux
- Développement territorial
- Politique de la Ville
- Monuments et sites
- Affaires étudiantes
- Tourisme
- Port de Bruxelles
- Cocof
- Cohésion sociale
- Tourisme

Didier Gosuin Défi
Ministre

- Economie
- Emploi
- Cocof
- Formation professionnelle
- Cocom
- Santé
- Fonction publique
- Finances
- Budget
- Patrimoine
- Relations extérieures

Céline Fremault CDH
Ministre

- Logement
- Qualité de la vie
- Environnement
- Energie
- Cocof
- Familles
- Personnes handicapées
- Relations internationales
- Cocom
- Familles
- Allocations familiales
- Personnes handicapées
- Action sociale
- Lutte contre la pauvreté

Cécile Jodogne Défi
Secrétaire d'Etat

- Commerce extérieur
- Lutte contre l'incendie
- Aide médicale urgente
- Cocof
- Ministre
- Fonction publique
- Santé

Fadila Laanan PS
Secrétaire d'Etat

- Propreté publique
- Collecte et traitement des déchets
- Recherche scientifique
- Infrastructures sportives communales
- Fonction publique
- Cocof
- Budget
- Enseignement
- Transport scolaire
- Accueil de l'enfance
- Sport
- Culture

Guy Vanhengel VLD
Ministre

- Finances
- Budget
- Relations extérieures
- VGC
- Enseignement
- Formation
- Budget
- Communication
- Cocom
- Santé
- Finances
- Budget
- Relations extérieures

Pascal Smet SP.A
Ministre

- Mobilité
- Travaux publics
- VGC
- Culture
- Jeunesse
- Sport
- Politique de la Ville
- Cocom
- Aide aux personnes
- Prestations familiales
- Contrôles des films

Bianca Debaets CD&V
Secrétaire d'Etat

- Coopération au développement
- VGC
- Sécurité routière
- Informatique régionale et communale
- Transition numérique
- Égalité des chances
- Bien-être animal
- VGC
- Bien-être
- Santé
- Famille
- Égalité des chances



Sources : Service d'étude des services du collège réuni de la commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale, be.brussels

Cocof Commission communautaire française
Le collège se compose des ministres et secrétaires d'Etat francophones du gouvernement régional. L'assemblée se compose des 72 députés du groupe francophone du parlement régional.

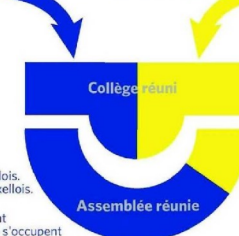
Compétences
Culture, Enseignement, Tourisme, Promotion sociale, Infrastructures sportives, Bâtiments et transport scolaires, Santé et Aide aux personnes.



Cocom Commission communautaire commune
Le collège réuni est composé des membres du gouvernement bruxellois. L'assemblée réunie est composée des 89 députés du parlement bruxellois.

Compétences
La Cocom règle et gère les matières bicommunautaires et notamment les matières dites bipersonnalisables. A Bruxelles, les institutions qui s'occupent de la santé et de l'aide aux personnes peuvent faire le choix d'appartenir à l'une ou à l'autre communauté. Elle peuvent également ne pas faire ce choix. Dans ce dernier cas, elles relèvent de la compétence de la Cocom.

3 COMMISSIONS
Elles se composent d'un organe législatif, l'assemblée, et d'un organe exécutif, le collège. Chaque institution dispose de son propre budget et de sa propre administration.



VGC (*) Commission communautaire flamande
Le collège se compose des ministres et secrétaires d'Etat néerlandophones du gouvernement régional. L'assemblée se compose des 17 députés du groupe néerlandophone du parlement régional. (*) Vlaamse Gemeenschapscommissie

Compétences
La VGC représente la Communauté flamande à Bruxelles. Elle est compétente pour les questions liées à la Culture, l'Enseignement, le Bien-être et la Santé.

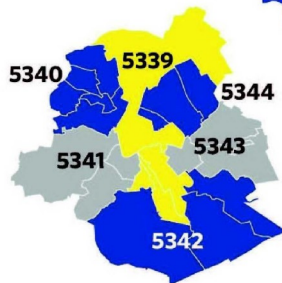
Carte d'identité de la Région

19 communes

- **Superficie** 161,4 km²
- **Nombre d'habitants** 1,175 million
- **Densité de population** 7282 hab/km²
(moyenne belge = 367)
- **Age moyen** 37 ans
- **Taux de chômage** 18,5 %
- **Part dans le PIB belge** 18,2 %

Les zones de police

- 5339 Bruxelles-Capitale - Ixelles
- 5340 Bruxelles-ouest
- 5341 Zone midi
- 5342 Uccle - Watermael-Boitsfort - Auderghem
- 5343 Zone Montgomery
- 5344 Schaerbeek - St-Josse - Evere



Le drapeau officiel



- ministre-président
- Pouvoirs locaux
- Développement territorial
- Politique de la Ville
- Monuments et sites
- Affaires étudiantes
- Tourisme
- Port de Bruxelles
- Cocof**
- Cohésion sociale
- Tourisme



Dossier : Corentin DI PRIMA - LE SOIR - 02.05.16

Sources : Service d'étude réuni de la commission de Bruxelles-Capitale, be

l'expert « Bruxelles a trouvé sa place dans le système belge »

ENTRETIEN

Jean-Benoît Pilet est président du département de sciences politique de l'ULB.

Bruxelles est la plus jeune Région du pays. Dans quel état se trouve-t-elle, 27 ans après sa création ?

Elle est aujourd'hui bien plus forte et reconnue qu'au départ. Elle a trouvé sa place dans le système institutionnel belge. Celui-ci a d'ailleurs été renforcé au fil des différentes réformes de l'Etat. Bruxelles a acquis davantage de compétences, d'autonomie. Mais cette Région demeure toujours plus contestée et un peu moins forte que les deux autres. D'une part, parce qu'elle continue à souffrir de limitations dans son autonomie, notamment la façon dont elle peut s'organiser, puis-que'une série de règles et de lois spé-

ciales édictées par le fédéral organisent le bilinguisme au sein des institutions et des administrations bruxelloises ou son système électoral, par exemple. Et puis la Région bruxelloise a des limites financières puisqu'on sait qu'elle ne peut survivre totalement que grâce aux moyens supplémentaires accordés par le fédéral (via Beliris) ou par les Communautés. Enfin, politiquement, et surtout du côté flamand, elle continue à être contestée par certains partis qui continuent à militer pour une forme de cogestion de la capitale par la Flandre et la Wallonie. Mais il y a globalement moins de partis qu'avant pour remettre son existence en cause.

Le financement actuel est-il suffisant ?

Bruxelles respirait un petit peu, à la fois par la récente augmentation des moyens directs qui lui sont alloués et par l'augmentation des fonds Beliris. Mais elle est aujourd'hui face à de nouveaux défis. Les tunnels, par exemple. Mais aussi la sécurité. Ces coûts mangent tous les nouveaux moyens qui devaient permettre de redéployer Bruxelles au niveau de l'aménagement du territoire, de l'aide à l'insertion socioprofessionnelle, de son rayonnement international. Elle devra donc trouver de nouveaux moyens. Peut-être pas en augmentant à nouveau sa dotation. Mais peut-être en passant par une nouvelle forme d'imposition, où la richesse produite sur le sol bruxellois devrait revenir un peu plus à Bruxelles et un peu moins aux communes périphériques. Il faut revoir l'assiette fiscale.

Les institutions bruxelloises sont complexes, voire illisibles pour les citoyens. Faut-il les simplifier ?

Au niveau de la Région, les Bruxellois n'ont pas demandé cette complexité... Ils seraient assez preneurs d'une simplification. Il y a aussi le rapport entre la Région et les communes. Là aussi il faut sans doute clarifier. Mais les services au citoyen ne seront pas meilleurs si l'on transfère tout à la Région. On a vu dans d'autres villes belges et européennes que quand on a centralisé davantage, on a dû à un moment recréer des entités plus proches. L'exemple d'Anvers est parlant. Le constat est valable aussi pour les zones de police. Et dernier élément, à ne pas perdre de vue : le niveau régional offre une représentation garantie et surnuméraire aux Flamands au parlement et au gouvernement, ce qui n'est pas le cas au niveau communal. Il faut comprendre le point de vue flamand, davantage porté vers la Région, à l'aune de ce critère politique, sous couvert d'une prétendue efficacité.

Les compétences dont a hérité la Région bruxelloise sont-elles en phase avec son statut de capitale belge et européenne ? Doit-elle en revendiquer davantage ?

C'est une question compliquée. Pour gérer les difficultés et les défis en matière d'emploi, d'enseignement, d'intégration, on pourrait voir une certaine cohérence à ce que Bruxelles hé-

rite des compétences de l'enseignement et la culture. Mais cela pose un gros problème : Bruxelles n'a pas les moyens de financer ces missions-là. Que ce soit en matière d'enseignement, de recherche, de culture, de transport, la Région bruxelloise fournit des services qui profitent à un public bien plus large que ses seuls habitants. Si on lui transfère toutes ces compétences, la Région bruxelloise tombe en faillite. L'enseignement y serait dès lors de piètre qualité, la culture bien moins rayonnante, la recherche universitaire et scientifique bien moins brillante. Il faudrait donc que les autres Régions acceptent de payer pour ces services tout en laissant les Bruxellois gérer totalement. Intellectuellement, c'est donc une option séduisante, mais sur le plan de la réalité politique et budgétaire, cela serait un suicide financier pour Bruxelles. ■

Propos recueillis par
C.D.P.

**« Sécurité,
tunnels : ces
coûts mangent
les nouveaux
moyens qui
devaient
permettre
de redéployer
Bruxelles »**

JEAN-BENOÎT PILET,
DE L'ULB